



JEUDI 1^{er} AVRIL 2021 (9h-17h)

MODULE 1 - (9h00 - 12h00) - Margot PIC Sécuriser la procédure de reclassement du salarié inapte



Le prononcé de l'inaptitude d'un salarié à son poste de travail par le médecin du travail engendre un certain nombre d'obligations pour l'employeur, parmi lesquelles l'obligation de reclasser le salarié sur un poste adapté.

La procédure de reclassement du salarié inapte a fait l'objet de multiples décisions des juges ces derniers mois. Celle-ci doit, sans conteste, être appliquée avec la plus grande rigueur pour déjouer tout risque prud'homal.

Pour vous perfectionner à ce sujet, nous vous proposons d'aborder la procédure de reclassement du salarié inapte en profondeur, moyennant des exemples concrets.

Au programme : Solliciter le médecin du travail – Ne pas négliger son périmètre de reclassement – Recueillir l'avis du CSE – Adresser la ou les propositions de reclassement au salarié – Gérer la réponse du salarié – Traiter l'impossibilité de reclassement.

MODULE 2 - (14h00 - 17h00) - Kattalin MENUGE L'absentéisme des salariés : contestation de la durée des arrêts de travail



Certains arrêts de travail peuvent sembler anormalement longs voire parfois même être clairement abusifs. Outre la gestion du remplacement du salarié absent, les conséquences financières peuvent s'avérer coûteuses et importantes pour l'entreprise :

- Une durée importante d'arrêt de travail professionnel majore la cotisation AT/MP pour les entreprises en taux mixte ou individuel (et bientôt collectif) et donc augmente mécaniquement le coût de la masse salariale ;
- Elle oblige la société à appliquer un maintien de salaire ;
- Cela engendre une démotivation des autres salariés ;

Comment lutter contre l'absentéisme abusif et identifier ces arrêts anormalement longs ?

Au programme : Dans le cadre d'une demi-journée de formation, **avec la présence du Docteur Guy LEVELEUX**, nous vous proposons à travers des exemples concrets de :

- Revoir le mécanisme d'imputation des AT/MP sur votre compte employeur :
 - Mesurer les conséquences financières des arrêts de travail professionnels ;
 - Suivre l'évolution des renouvellements d'arrêts au regard de la tarification ;
 - Maîtriser l'accès au dossier pendant l'instruction de l'accident du travail ou de la maladie professionnelle et des nouvelles lésions déclarées ;
- Comprendre et mettre en œuvre la procédure de contestation de la durée des arrêts de travail anormalement longs ou abusifs ;
 - Mettre en œuvre un contrôle médical ;
 - Saisir la Commission Médicale de recours amiable ;
 - Obtenir une expertise médicale judiciaire.
- Définir une méthode de suivi des arrêts « à risque » de longue durée.

Le Cabinet vous invite à une journée de formation originale, visant à approfondir vos connaissances sur le reclassement du salarié inapte et la durée des arrêts de travail. Si vous souhaitez développer vos compétences sur un thème en particulier, n'hésitez pas à choisir un module (ou deux) et faites-nous part de votre choix (bulletin de participation ci-joint).

Publics :

DRH, RRH,
Collaborateur RH ou paie,
Gestionnaire du personnel,
Chefs d'entreprises ou
d'établissements

Prérequis :

Connaissances de base de la
législation sociale

Session : 1^{er} avril 2021

Durée : 3 h par module

Modalités : en distanciel